



Enfant né dans un couple marié mais pas du mari

Par **VILELA laura**, le **20/03/2017 à 12:10**

Bonjour, j'ai une amie qui vit une situation très compliqué. Elle souhaite divorcé, elle et son amant son tomber amoureux et il y a un enfant dans tout ça. Il y a 19mois un petit garçon est né. Aucune certude que l enfant est de l amant mais il y a ressemblance et elle a essayer 6ans avec son mari jusqu'à se qu'il apprenne qu'il été fertile qua 30% seulement. Du coup elle voudrait faire un test de paternité pour enlever la reconnaissance paternelle au mari pour la donner au véritable père biologique qui est presque certain de l amant. D après une personne même en enlevant la paternité et en prouvant avec un test ADN le mari reste aux yeux de la loi son père et garderait l autorité parentale. Ce que l on trouve insenser est ce vrai et si oui comment peut on l enlever pour que l autre récupère ses droits?

Par **youris**, le **20/03/2017 à 15:09**

bonjour,
que le mari soit le père de l'enfant de son épouse n'est qu'une présomption simple.
votre amie peut faire une action en contestation de paternité devant le tribunal (avocat obligatoire).
le juge ordonnera une analyse biologique pour déterminer la filiation de cet enfant, si cette analyse indique que c'est l'amant le père de l'enfant, il y aura modification de la filiation paternelle ainsi que de l'autorité parentale et du nom de l'enfant.
salutations

Par **VILELA laura**, le **20/03/2017 à 17:18**

Mon amie a été voir une avocate et lui a dit que d après la loi même si elle prouve qu'il est pas le père il pour à porter le nom de l amant mais il ne pourra pas avoir l autorité parentale car le mari même en n étant pas le père c'est lui qui la élever et nourrit donc il aura le droit a la garde...

Par **youris**, le **20/03/2017 à 18:30**

je ne peux que vous recommander la lecture de ce lien de l'administration française:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>